

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 14 mai 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 PP 42** Protocole d'accord transactionnel avec Monsieur X, expert automobile, demeurant 37 rue du Général Michel Bizot à PARIS (75012).

**Mme Colombe BROSSEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le projet de délibération, en date du 28 mars 2018, par lequel le Préfet de Police demande l'autorisation de signer un protocole d'accord transactionnel avec Monsieur X, demeurant 37 rue du Général Michel Bizot à PARIS (75012).

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe du recours à la transaction ainsi que les termes du protocole transactionnel avec Monsieur X, demeurant 37 rue du Général Michel Bizot à PARIS (75012).

Article 2 : Monsieur le Préfet de Police est autorisé à signer le protocole transactionnel susvisé.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de la section de fonctionnement du budget spécial de la Préfecture de Police, exercice 2018, chapitre 920, article 27, compte nature 6588.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**